AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (16)ItemJean-Baptiste André Godin à Eugène André, 8 juin 1875

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 8 juin 1875

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation2 p. (233r, 234v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 8 juin 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48469

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>8 juin 1875</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>André, Eugène (1836-)</u>
Lieu de destinationInconnu

Description

RésuméGodin craint que Colombet n'ait pas complètement pris possession de sa fonction de chef de la comptabilité : en l'absence d'André, il apparaît que le courrier n'a pas été ouvert dès son arrivée. Il souhaite qu'André dise à Colombet que les 9 000 F versés à la Caisse commerciale doivent être portés au crédit de son compte particulier. Sur les conditions pratiquées par les banques. Il exprime son accord avec André sur l'organisation du travail des ouvriers. Il l'autorise à mettre en vente le porte-parapluie. Il ne lui semble pas qu'il doive être à nouveau accrédité auprès de la maison Delloye et Tiberghien et il indique à André que c'est à lui et non à Bourgeois qu'il veut confier les pouvoirs nécessaires. Il lui demande de veiller à l'emballage de la pompe et de la poulie à expédier à Sardy. SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

<u>Finances personnelles</u>, <u>Fonderies et manufactures "Godin"</u> Personnes citées

- Bourgeois [monsieur]
- Caisse commerciale (Paris)
- Colombet [monsieur]
- <u>Delloye</u>, <u>Tiberghien et Cie</u>
- Godin, Émile (1840-1888)

Lieux cités<u>Sardy-lès-Épiry (Nièvre)</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 24/06/2025 The Mourieur ander!

J'épirouse le besain de nous de mander are isseed have it is my a pas quelque chore en voughance dans la price de pagnissian par M. Colombet de la glascation de extefde complatibleto. I'm minis don installation parriculierement a Not soins, it was secuble qu'il destruit ette maintenant comple demont installe dens ses forestions on gur nous desired in instraine des molifique prevent de aspose. The fact give chaque chapte while to the proposition du deplanding que la concerne parce que la chare marchent bien. I me sais par prinquoi et & vous ai explique autrejois

comment to concernis turtout que la correspondance for depromiller des son arriver. Jai per constater que handant notre ordrence, les enoses me de presences par commo ji le comprends. _ Dite a M. Colomber que las Jose pro verses à la caride commerciale doisent ette partes au credet de man compte particulier. Jai de la reponder à timile en a qui concerna les hanquiers que on no pourait origer d'aux ce qu'els ne veulent pas sonne. & me range volomtiers was home que vous prever pour de travaire des ouvriers et mairons. been no inhate a good were mether to for it - puragiline But varite. Nous sunto necessaire que vous

sons accredite de nouversans auprès & la maisan dellere. & livergien gin ai par sonwir que rien ait eté fait pour rous retires les pourois que vous aviez auprès de cette maison. Dans lous ien car . til za quelque chan à faire c'est à rous que de veur contier les pouvairs necessaires, er non a Bourgeois Fastes en sorte, à rous prie que l'emballage de la pompe a' inpedies à la poulir qui sons Cabri do la casse. la dais chercher le livres de vina, a rous le remettre de on le siroure. Been a vous

Godinik